

Arrêté du 08 août 2022

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne

NOR : JUSF2223638A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 08 juillet 2022 de Madame Martine PERROT-POISSON, valant acceptation du poste de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable datant du 08 juillet 2022 de Madame Marie DE GOUVILLE, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-orne ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Martine PERROT-POISSON est nommée, à compter du 25 août 2022, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados-Manche-Orne en remplacement de Madame Myriam AZOUZ quittant ses fonctions suite à une mutation en septembre prochain.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, le montant du cautionnement imposé à Madame Martine PERROT-POISSON est fixé à 4 600 €.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 09 AOUT 2022
Adjoint au chef du bureau de la synthèse

Vincent BOUZRAR